

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2643

présenté par
Mme Cristol

ARTICLE 7

À l’alinéa 10, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« à »,

les mots :

« au 2° de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.